



LE BUDGET PRIMITIF 2024

Table des matières

CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES	2
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
a) Equilibre global de la section de fonctionnement	4
b) Les recettes de fonctionnement	5
• Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70).....	6
• Impôts et taxes (chapitre 73).....	7
• La fiscalité locale (chapitre 731)	8
• Les dotations et participations (Chapitre 74).....	10
• Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	11
• Les produits spécifiques (chapitre 77).....	12
• Les reprises sur provisions et amortissements (chapitre 78)	12
• Les atténuations de charges (chapitre 013).....	12
c) Les dépenses de fonctionnement.....	13
• Les charges à caractère général (chapitre 011).....	14
• Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012).....	15
• Les atténuations de produits (chapitre 014).....	16
• Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	16
• Les charges financières (chapitre 66)	17
• Les dépenses spécifiques (chapitre 67).....	17
• Les dotations aux provisions (chapitre 68).....	17
2. LES EPARGNES BUDGETAIRES.	18
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	19
a) Les dépenses réelles d'investissement	20
b) Les recettes réelles d'investissement.....	21
• Le FCTVA (chapitre 10)	21
• Les subventions d'équipement (chapitre 13).....	21
• La dette sur le budget principal et les budgets annexes (chapitre 16)	22
4. LES BUDGETS ANNEXES	25
a) Le budget annexe « Assainissement non collectif »	25
b) Le budget annexe « Assainissement collectif »	25
c) Le budget annexe « Déchets ménagers »	26
d) Le budget annexe « Transports »	28
e) Le budget annexe « Zones d'Activités Économiques»	29
5. LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2024.....	30

CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires du 16 novembre dernier a présenté le contexte d'élaboration du budget primitif 2024 marqué par le contexte international, la crise énergétique, le niveau d'inflation constaté ces derniers mois et la remontée des taux d'intérêt. Ce contexte est également nourri par le projet de loi de finances 2024, la mise à jour des prospectives financières à l'horizon 2028 et l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement.

La situation financière devrait certes s'améliorer sur l'année 2024, avec une diminution attendue des niveaux d'épargne en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et une exposition des ressources de l'Agglomération plus forte à la situation économique. Les équilibres financiers restent néanmoins à un niveau satisfaisant sur l'ensemble de la période avec une capacité de désendettement qui devrait revenir autour des 6 ans dès 2026.

Le budget primitif 2024 s'appuie sur les hypothèses retenues dans le cadre de notre prospective financière présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et se caractérise par :

- La stabilité des taux d'imposition,
- Une évolution forfaitaire des bases fiscales décidée lors de l'examen du projet de loi des finances 2024 estimée à 4,2 %, qui est calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2, à laquelle viendra s'ajouter l'augmentation physique liée aux nouvelles constructions et estimée à 0,80 %,
- Un maintien des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation des dernières années, marqué par des mesures locales et nationales destinées à augmenter le pouvoir d'achat des agents de la collectivité,
- Le maintien de niveaux d'épargne satisfaisants avec une légère augmentation de l'épargne de gestion et de l'épargne brute,
- La mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 et de son financement avec un endettement conforme à nos prospectives financières,
- Un soutien toujours aussi important aux différents acteurs œuvrant sur notre territoire.

Aussi, l'ensemble de ces éléments permettent à la collectivité de dégager une épargne de gestion de 8,14 M€, une épargne brute à 6,82 M€, soit des niveaux légèrement supérieurs à 2023. Enfin l'épargne nette prévisionnelle dégagée serait de 1,89 M€.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

L'équilibre global du budget principal, toutes sections confondues, se détermine de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses réelles de fonctionnement 70,42 M€	Charges à caractère général 12,60 M€	Epargne brute 6,82 M€	Epargne de gestion 8,14 M€	Recettes réelles de fonctionnement 77,24 M€	Produits des services 4,36 M€
	Charges de personnel 26,39 M€				Impôts et taxes 29,86 M€
	Autres charges de gestion courante 11,78 M€				Fiscalité locale 21,67 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,12 M€				Dotations et participations 20,29 M€
	Reversement aux communes 18,20 M€				Autres recettes de fonctionnement 1,06 M€
	Remboursement intérêts de la dette 1,33 M€				
Dépenses d'ordre de fonctionnement 7,85 M€	Dotation aux amortissements 5,97 M€	Epargne nette 1,89 M€		Recettes d'ordre de fonctionnement 1,03 M€	Opérations d'ordre entre sections 1,03 M€
	Virement à la section d'investissement 1,88 M€				
Dépenses réelles d'investissement 27,66 M€	Remboursement capital dette 4,95 M€			Recettes réelles d'investissement 20,84 M€	FCTVA, dotations et subventions 4,33 M€
	Dépenses d'équipement 19,86 M€				Emprunts budget principal 14,97 M€
	Autres dépenses d'investissement 2,85 M€				Autres recettes d'investissement 1,54 M€
Dépenses d'ordre d'investissement 1,18 M€	Opérations d'ordre entre sections 1,03 M€			Recettes d'ordre d'investissement 8,00 M€	Dotation aux amortissements 5,97 M€
	Opérations patrimoniales 0,15 M€				Opérations patrimoniales 0,15 M€
	Virement de la section de fonctionnement 1,88 M€				
TOTAL Dépenses	107,11 M€			TOTAL Recettes	107,11 M€

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

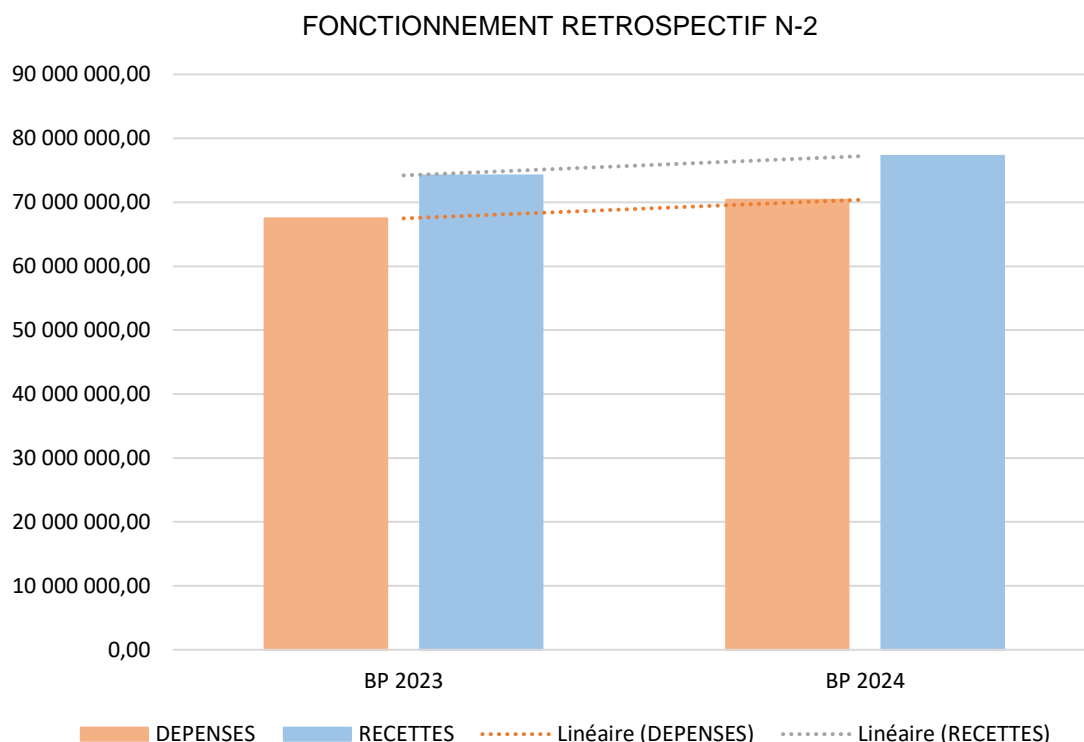
a) Equilibre global de la section de fonctionnement

L'équilibre global de la section de fonctionnement du budget principal se décompose ainsi :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de gestion 69,09 M€	Charges à caractère général 12,60 M€	Charges financières et autres 1,33 M€	Epargne de gestion 8,14 M€	Epargne brute 6,82 M€	Recettes de gestion 77,24 M€	Produits des services 4,36 M€
	Charges de personnel 26,39 M€					Impôts et taxes 29,86 M€
	Autres charges de gestion courante 11,78 M€					Fiscalité locale 21,67 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,12 M€					Dotations et participations 20,29 M€
	Reversement aux communes 18,20 M€					Autres recettes de fonctionnement 1,06 M€
Dépenses d'ordre de fonctionnement 7,85 M€	Dotation aux amortissements 5,97 M€				Recettes d'ordre de fonctionnement 1,03 M€	Opérations d'ordre entre sections 1,03 M€
	Virement à la section d'investissement 1,88 M€					
TOTAL Dépenses	78,27 M€				TOTAL Recettes	78,27 M€

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement augmentent respectivement de 4,09 % et 4,36 % de BP à BP.

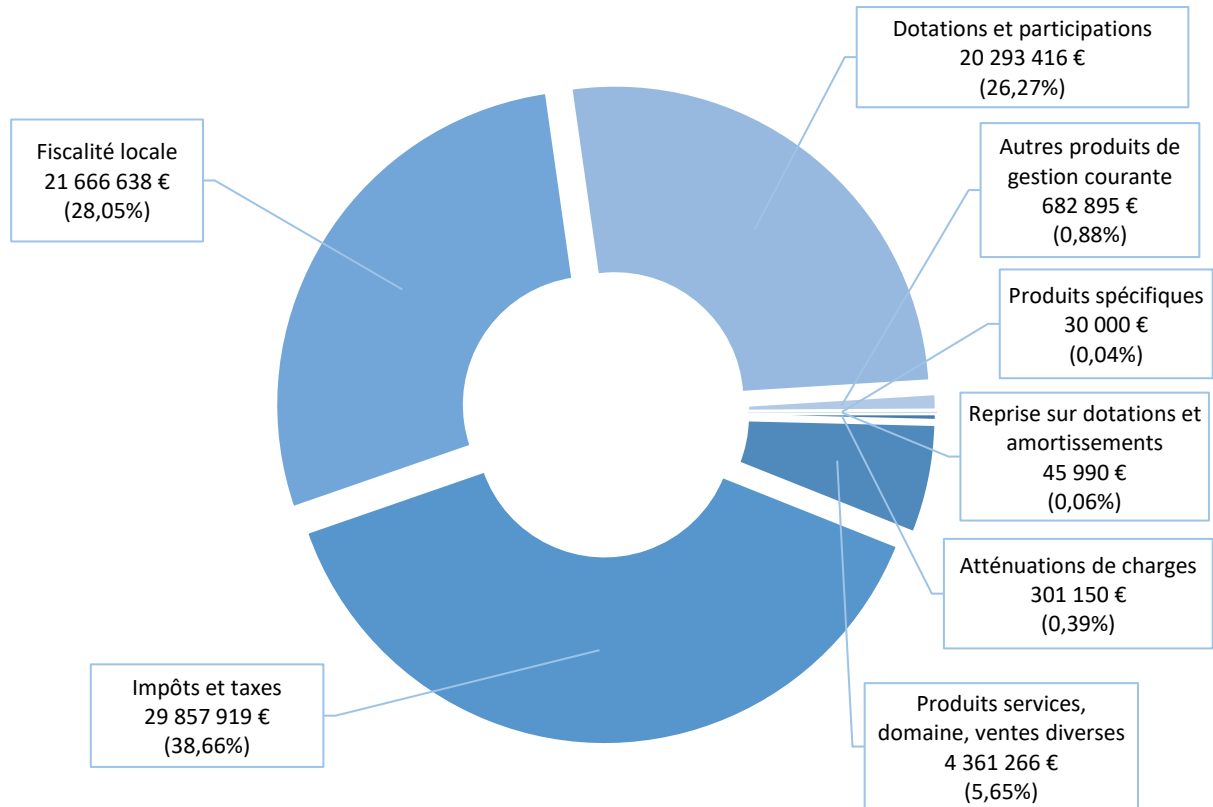


a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 77,24 M€. Elles sont en augmentation de 4,09 % par rapport au budget primitif 2023.

FONCTIONNEMENT	Cha.	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
Produits services, domaine, ventes diverses	70	4 402 789	4 361 266	-0,94%	-41 523
Impôts et taxes	73	28 156 686	29 857 919	6,04%	1 701 233
Fiscalité locale	731	20 405 205	21 666 638	6,18%	1 261 433
Dotations et participations	74	20 066 161	20 293 416	1,13%	227 255
Autres produits de gestion courante	75	835 956	682 895	-18,31%	-153 061
Produits spécifiques	77	30 000	30 000	0,00%	0
Reprise sur dotations et amortissements	78	0	45 990		45 990
Atténuations de charges	013	305 000	301 150	-1,26	-3 850
Total recettes réelles de fonctionnement		74 201 797	77 239 274	4,09%	3 037 477

Elles se répartissent de la façon suivante :



- **Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

D'un montant total de 4,36 M€, les produits des services sont en diminution de 0,94 % par rapport au BP 2023. Ils concernent principalement les recettes des usagers des services proposés par l'agglomération dont les activités à caractère sportif (1,37 M€), les services à caractère social (908 K€), et les mises à disposition de personnel (1,26 M€).

Nature	Produits services, domaine, ventes diverses	BP 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	1 428 900	1 367 450	-61 450	-4,30%
7066	Redevances et droits des services à caractère social	940 654	908 355	-32 299	-3,43%
7067	Redevances et droits des services périscolaires et enseignement	235 000	230 000	-5 000	-2,13%
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes	1 059 845	944 963	-114 882	-10,84%
70843	Mise à disposition de personnel facturée aux CCAS		44 331	44 331	
70845	Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres	52 918	71 509	18 591	35,13%
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	212 000	196 215	-15 785	-7,45%
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies	86 583	83 136	-3 447	-3,98%
70875	Remboursement de frais par les communes membres	384 889	486 237	101 348	26,33%

	Autres produits	2 000	29 070	27 070	1 353,5%
Total Produits services, domaine, ventes diverses		4 402 789	4 361 266	-41 523	-0,94%

- **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Les impôts et taxes regroupent, dans la nomenclature M57, les attributions de compensation en fonctionnement versées par les communes, le reversement du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC), le fonds national de garantie (FNGIR) et les deux fractions de TVA nationale reversées aux EPCI.

Nature	Impôts et taxes	Prévision 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
73211	Attribution de compensation	17 040	17 040	0	0,00%
73221	F.N.G.I.R.	2 613 059	2 613 059	0	0,00%
732221	Fonds de péréquation des ressources (FPIC)	2 595 879	2 716 730	120 851	4,66%
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux et paris hippiques	3 000	3 000	0	0,00%
7351	Fraction de TVA reversée - part compensation TH	15 092 176	15 544 940	452 764	3,00%
7352	Fraction de TVA reversée - part compensation CVAE	8 874 407	8 963 150	88 743	1,00%
Total		29 195 561	29 857 919	662 358	2,69%

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été créé en 2010 pour compenser les EPCI des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle. Ce reversement a été calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010.

D'un montant de 2,61 M€ pour l'Agglomération, celui-ci est figé depuis 2010 hors modification législative pour financer les dispositifs de péréquation (écrêtement opéré une seule fois en 2018).

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Pour 2024, le solde prévu est de 2,60 M€ correspondant à une recette de 2,72 M€ et une dépense de 121 K€ compte tenu que l'EPCI est redevenu contributeur, soit le montant notifié en 2023.

Les deux fractions de TVA nationale reversées

Depuis 2021, l'Agglomération perçoit une fraction de la TVA nationale en compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette fraction de TVA pour l'Agglomération est prévue au BP 2024 en augmentation de 3% par rapport au montant prévu en 2023, soit 453 K€ de produit supplémentaire.

A compter de 2023, une nouvelle fraction de TVA nationale est reversée suite à la suppression de la CVAE et son remplacement par une nouvelle quote-part de TVA nationale à la collectivité.

Elle sera calculée à travers une fraction de TVA répartie en une part fixe (égale à la moyenne des recettes de CVAE perçues entre 2020 et 2023) et une part variable égale à la dynamique de la fraction de TVA calculée au niveau national si elle est positive et répartie entre collectivités.

Sa prévision au BP 2024 est de de 8,96 M€ correspondant à une augmentation de 1% par rapport au montant notifié en 2023, soit 89 K€ de recette supplémentaire.

- **La fiscalité locale (chapitre 731)**

La fiscalité locale est constituée des impôts directs locaux, que sont les impôts ménages (taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et les impôts économiques (cotisations foncières des entreprises), des ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle en 2011 (CVAE, TASCOT, IFR) et de la taxe de séjour.

Nature	Fiscalité locale	Prévision 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
73111	Impôts directs locaux	17 766 282	18 709 695	943 413	5,31%
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOT)	2 029 153	2 029 153	0	0,00%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFR)	615 480	627 790	12 310	2,00%
731721	Taxe de séjour	300 000	300 000	0	0,00%
Total		20 710 915	21 666 638	955 723	4,61%

Les impôts directs locaux

Fiscalité locale	Prévision 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	11 229 645	11 858 505	628 860	5,60%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et biens divers (THRS)	501 659	513 660	12 001	2,39%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	5 832 200	6 123 810	291 610	5,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	60 685	63 720	3 035	5,00%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	142 093	150 000	7 907	5,56%
Total	17 766 282	18 709 695	943 413	5,31%

- **Bases de la cotisation foncière des entreprises (CFE)**

CFE – bases prévisionnelles d'imposition	Estimation 2023	Prévision 2024	Evolution en %
Bases d'imposition	39 878 000	42 111 168	5,60%
Taux d'imposition	28,16%	28,16%	0,00%
Produit attendu	11 229 645	11 858 505	5,60%

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Le produit net attendu de CFE inscrit au BP 2024 reste inchangé par rapport à l'estimation du DOB, soit 11,86 M€ avec une estimation d'augmentation des bases d'imposition de 5,60%.

- Bases des impôts fonciers

Evolution des bases nettes imposables	Prévision 2023	BP 2024	Evolution en %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS)	4 865 750	4 982 153	2,39%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	116 644 000	122 476 200	5,00%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	2 771 000	2 909 589	5,00%
Total	124 280 750	130 367 942	4,90%

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire est calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation en glissement annuel (entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n-2). Elle est estimée à + 4,2 % pour 2024 (+ 7,1 % en 2023).

L'augmentation physique des bases est estimée à + 0,80 % pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux divers.

Ainsi, les bases fiscales relatives au foncier sont estimées en hausse de 5 % pour 2024.

- Les taux d'imposition

Le Conseil d'Agglomération a retrouvé en 2023, un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux divers (THRS) suite à la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux voté en 2023 correspond au taux de taxe d'habitation voté en 2019.

Conformément au DOB 2024, il est proposé de maintenir les taux des impôts directs locaux au niveau de 2023 :

- 5,00 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 2,19 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 28,16 % pour la cotisation foncière des entreprises,
- 10,31 % pour la THRS.

La fiscalité transférée

Fiscalité transférée (en €)	Estimation 2023	BP 2024	Evolution en %
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 029 153	2 029 153	0,00%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	615 480	627 790	2,00%
Total	2 644 633	2 656 943	0,46%

Ces ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle en 2011 constituent le panier de ressources fiscales issues des entreprises.

Pour rappel, le produit de CVAE a été supprimé pour les collectivités à compter de 2023, compensé par une nouvelle fraction de TVA.

La taxe de séjour

Conformément au DOB 2024, la prévision de taxe de séjour en 2024 est équivalente à celle estimée en 2023 soit 300 K€.

- **Les dotations et participations (Chapitre 74)**

Les dotations de l'Etat

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Nature	DGF	Notifié 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
741124	Dotation d'intercommunalité	1 727 297	1 727 297	0	0,00%
741126	Dotation de compensation	7 858 908	7 746 705	-112 203	-1,43%
Total		9 586 205	9 474 002	-112 203	-1,17%

La Dotation Globale de Fonctionnement, qui comprend la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, est prévue en diminution de 112 K€ au BP 2024 (- 1,17 %).

Dans le cadre de la loi de finances 2024, contrairement à celle de 2023 pour laquelle il n'y a pas eu d'écèlement effectué, un écèlement de la dotation de compensation est prévu au profit de la dotation d'intercommunalité. La dotation de compensation est donc estimée en baisse de 1,4 %.

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP)

Nature	Dotation	Notifié 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
748312	DCRTP	1 336 615	1 336 615	0	0,00%

Dotation à la charge de l'État destinée à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle, la DCRTP versée au bloc communal n'a pas été minorée en 2023. Son montant est reconduit au BP 2024 car aucune minoration n'est prévue dans la loi de finances 2024.

- Les compensations fiscales

Ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les EPCI en raison de mesures d'allègements fiscaux décidées par l'État au profit des contribuables.

Nature	Compensations fiscales	Notifié 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
74832	Compensation CFE hors locaux industriels	296 591	307 000	10 409	3,51%
74832	Compensation CFE locaux industriels	2 249 614	2 300 000	50 386	2,24%

74833	Compensation TFPB et TFNPB	29 062	30 000	938	3,23%
74833	Compensation TF locaux industriels	101 853	115 000	13 147	12,91%
Total		2 677 120	2 752 000	74 880	2,80%

Les compensations fiscales sont prévues en augmentation de 2,80 % au BP 2024, soit une augmentation de 75 K€ par rapport aux montants notifiés en 2023. Cette évolution est principalement liée à l'évolution estimée des bases d'imposition de l'ordre de 5%.

- Le FCTVA

Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie comptabilisées à la section de fonctionnement ouvrent droit à la récupération de la TVA via le fonds. La prévision de cette recette au BP 2024 est de 6 000 €.

Les participations

Les subventions de fonctionnement reçues représentent 6,7 M€ en 2024 soit une diminution de 0,89 % par rapport à 2023 (6,8 M€).

Nature	Participations	BP 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
741718	Etat autres	243 445	256 695	13 250	5,44%
7472	Région	2 363 000	2 238 000	-125 000	-5,29%
7473	Département	40 500	41 220	720	1,78%
74741	Communes membres GFP	9 000	9 000	0	0,00%
74758	Autres groupements (ANAH)	90 000	155 000	65 000	72,22%
74771	Fonds Social Européen	425 656	229 867	-195 789	-46,00%
74772	FEDER	-	12 000	12 000	
74788	Autres (CAF, ASP,...)	3 613 263	3 783 017	169 754	4,70%
Total		6 784 864	6 724 799	-60 065	-0,89%

Les principales recettes de fonctionnement proviennent de la Région pour le transport scolaire, de l'Union européenne pour l'insertion et de la CAF pour la petite enfance.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante sont estimés à 683 K€ en diminution de 18,31 % par rapport au BP 2023.

Nature	Autres produits de gestion courante	BP 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
752	Revenus des immeubles	387 597	302 245	-85 352	-22,02%
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	143 129	152 000	8 871	6,20%

75888	Autres produits divers de gestion courante	305 230	228 650	-76 580	-25,09%
Total		835 956	682 895	-153 061	-18,31%

Cette baisse s'explique par des remboursements de sinistre qui ne seront pas demandés.

- **Les produits spécifiques (chapitre 77)**

Les produits spécifiques concernent les annulations de mandats sur exercices antérieurs pour un montant de 30 K€.

- **Les reprises sur provisions et amortissements (chapitre 78)**

Les reprises sur provisions et amortissements concernent les régularisations des provisions de l'année antérieures pour un montant de 46 K€.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

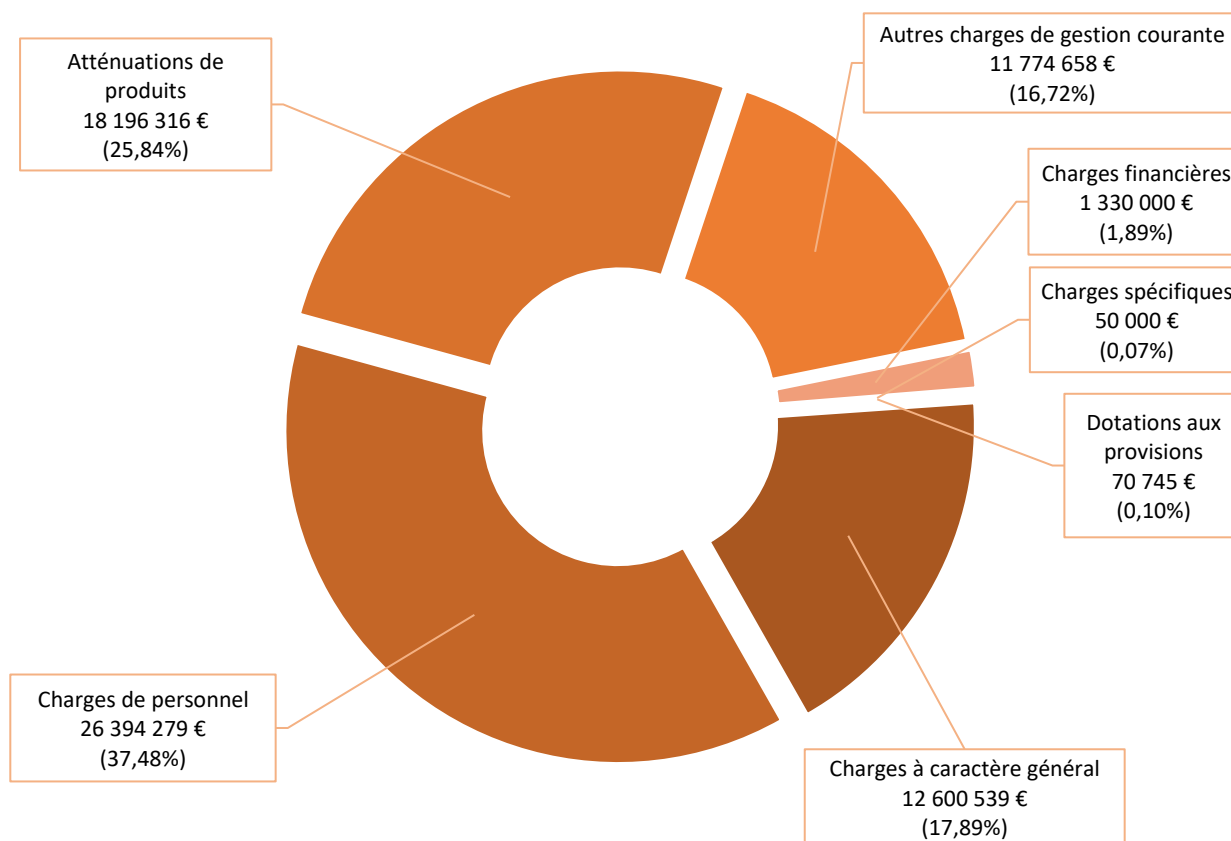
Les atténuations de charges sont estimées à hauteur de 301 K€ pour 2024. Il s'agit des remboursements des assurances pour le personnel, et également désormais de la part prise en charge par les agents pour les titres restaurant (161 K€).

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 70 42 M€ pour 2024, elles sont en augmentation de 4,36 % par rapport au BP 2023.

FONCTIONNEMENT	Chap.	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
Charges à caractère général	011	12 514 192	12 600 539	0,69%	86 347
Charges de personnel et frais assimilés	012	24 504 279	26 394 279	7,71%	1 890 000
Atténuations de produits	014	18 145 466	18 196 316	0,28%	50 850
Autres charges de gestion courante	65	11 081 752	11 774 658	6,25%	692 906
Charges financières	66	1 135 000	1 330 000	17,18%	195 000
Charges spécifiques	67	50 000	50 000	0,00%	0
Dotations aux provisions	68	42 804	70 745	65,28%	27 941
Total dépenses réelles de fonctionnement		67 473 493	70 416 537	4,36%	2 943 044

Elles se répartissent ainsi en 2024 :



- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Nature	Charges à caractère général	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
604	Achats de prestations de service	342 200	348 000	1,69%	5 800
606	Achats non stockés de matières et fournitures	3 474 240	2 952 282	-15,02%	-521 958
611	Contrats prestations de services avec entreprises	5 041 140	5 143 162	2,02%	102 022
613	Locations	104 493	117 542	12,49%	13 049
614	Charges locatives et de copropriété	76 040	61 778	-18,76%	-14 262
615	Entretiens et réparations	898 161	995 528	10,84%	97 367
616	Primes d'assurances	87 790	139 470	58,87%	51 680
617	Etudes	142 180	86 160	-39,40%	-56 020
618	Autres services extérieurs	117 333	154 910	32,03%	37 577
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	663 216	838 186	26,38%	174 970
623	Publicité, publications, relations publiques	394 790	494 275	25,20%	99 485
624	Transports de biens et transports collectifs	3 300	20 100	509,09%	16 800
625	Déplacements, missions réceptions	32 200	30 000	-6,83%	-2 200
626	Frais postaux et frais de télécommunications	17 383	19 014	9,38%	1 631
628	Divers autres services extérieurs	971 251	1 069 885	10,16%	98 634
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	95 500	98 700	3,35%	3 200
	Autres	52 975	31 547	-40,45%	-21 428
Total Charges à caractère général		12 514 192	12 600 539	0,69%	86 347

Le montant des charges à caractère général s'élève à 12,60 M€, en augmentation de 0,69 % par rapport au BP 2023. Ce chapitre a été fortement impacté en 2023 par l'inflation constatée et l'évolution du coût de l'énergie.

Les principales variations concernent :

- Les dépenses d'énergie (gaz et électricité) ont été réactualisées en lien avec le réalisé de 2023 soit des crédits à hauteur de 2,15 M€,
- Les contrats de prestations en augmentation de 102 K€,
- Les frais d'entretien et de maintenance des structures et des installations techniques en hausse de 10,84 %, soit 97 K€ supplémentaires,
- La rémunération d'intermédiaires et honoraires pour les manifestations sportives et culturelles pour 26,38 % soit 175 K€ supplémentaires.

- **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**

Le total des dépenses nettes de personnel, en tenant compte des recettes liées aux frais de personnel (remboursement assurances, mises à disposition, part des titres restaurant prise en charge par les agents) est en progression de 8,93 % par rapport au BP 2023, et de 7,83% par rapport au budgété (BP + DM).

Chapitre 012	BP 2023	BP 2024	Evolution en %
Dépenses de personnel directes	24 190 999	26 059 129	7,72%
Assurances du personnel	158 680	160 000	0,83%
Cotisation CNAS	116 000	135 000	16,38%
Total dépenses	24 465 679	26 354 129	7,72%
Total recettes (assurances, mises à disposition,...)	768 300	541 696	-29,49%
Total dépenses nettes	23 697 379	25 812 433	8,93%

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023 représentera en année pleine 260 K€,
- La hausse d'un point des cotisations retraite de la CNRACL (part patronale – environ 70 % des effectifs rémunérés) à compter du 1^{er} janvier 2024, ce qui représentera une charge supplémentaire estimée à 110 K€,
- La revalorisation des différentes grilles indiciaires de la fonction publique avec l'octroi de 5 points d'indice en plus dès le 1^{er} janvier, soit un coût de 190 K€,
- La prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT), cela représente une dépense pour la collectivité estimée à 130 K€,
- Une enveloppe spécifique pour la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA) dont les critères feront l'objet d'une concertation avec les agents et les organisations syndicales,
- Le versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est de 40 K€ en 2023, contre 20 K€ en 2022. Le montant 2024 est estimé à 60 K€,
- L'augmentation de la prise en charge des allocations de retour à l'emploi,
- Le versement du régime indemnitaire en prenant en compte uniquement le poste occupé et non plus le grade, soit 22 K€,
- La prise en charge à 100 % du contrat prévoyance est estimée à 140 K€ pour l'année 2024. 374 agents permanents bénéficient actuellement de ce dispositif, soit 77,11 % des effectifs (+ 10,3 % par rapport à 2022),
- La prise en charge des titres-repas est évaluée à 195 K€ pour l'agglomération en 2024, en tenant compte de l'augmentation de 1,00 € de la valeur faciale prévue et d'une prise en charge à hauteur de 60 % par l'employeur, dès le 1^{er} janvier, A ce jour environ 400 agents de l'agglomération bénéficient de cette mesure,
- L'augmentation des cotisations liées au contrat prévoyance représentera une charge supplémentaire estimée à 19 K€.

• **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Nature	Atténuations de produits	BP 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
7391118	Restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	50 000	35 000	-15 000	-30,00%
739118	Autres reversements de fiscalité	5 000	0	-5 000	-100,00%
739211	Attributions de compensation (AC)	16 680 854	16 680 854	0	0,00%
739212	Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	1 359 612	1 359 612	0	0,00%
7392221	FPIC (prélèvement)	120 851	120 850	-1	0,00%
Total		18 216 317	18 196 316	-20 001	-0,11%

Les atténuations de produits comprennent essentiellement les reversements aux communes qui sont opérés sous la forme d'attributions de compensation versées aux communes et de dotations de solidarité communautaire.

En l'absence de transfert de compétence entre l'Agglomération et ses communes membres ayant un impact sur les attributions de compensation en 2024, les crédits inscrits au BP 2024 correspondent aux reversements opérés en 2023. A noter qu'au 1^{er} janvier 2024, les EHPAD seront transférés au CIAS. Cependant, la CLECT se réunissant en 2024, une décision modificative tiendra compte des décisions en la matière.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) inscrite au BP 2024 correspond à l'enveloppe globale prévue dans le pacte fiscal et financier 2021-2026 à destination des communes membres.

• **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Nature	Autres charges de gestion courante	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
651	Aides à la personne	40 000	40 000	0,00%	0
653	Indemnités et frais de mission des élus	429 000	495 000	15,38%	66 000
655	Contributions et participations obligatoires	1 544 400	1 595 683	3,32%	51 283
657	Subventions de fonctionnement versées	8 788 703	9 445 159	7,47%	656 456
658	Charges diverses de gestion courante	279 649	198 816	-28,91%	-80 833
Total		11 081 752	11 774 658	6,25%	692 906

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 6,25 % par rapport au BP 2023 et s'élèvent à 11,77 M€.

Les principales variations de ce chapitre concernent :

- L'augmentation de 1,96 M€ de la subvention au centre intercommunal d'action social suite au transfert des EHPAD au 1^{er} janvier 2024,
- La baisse de la subvention d'équilibre au budget annexe Transports de 1,31 M€,
- La hausse des subventions aux associations pour 42 K€,
- La subvention exceptionnelle versée au potager extraordinaire en 2023 et non reconduite.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Les frais financiers ne représentent que 1,89 % des dépenses réelles de fonctionnement, ils s'élèvent à 1,33 M€ et comprennent les charges d'intérêts des emprunts (1,32 M€), les charges d'intérêts de la ligne de trésorerie de 5 M€ renouvelée en 2023 (12 K€) et les frais financiers divers (5 K€).

Une enveloppe de 15 K€ pour les frais de mobilisation liés aux nouveaux emprunts est également inscrite au BP 2024.

- **Les dépenses spécifiques (chapitre 67)**

Les dépenses spécifiques correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant prévisionnel de 50 K€.

- **Les dotations aux provisions (chapitre 68)**

Les dotations aux provisions comprennent les provisions des comptes épargnes temps (60,9 K€) et les provisions des créances douteuses (9,8 K€) pour un total de 71 K€.

2. LES EPARGNES BUDGETAIRES.

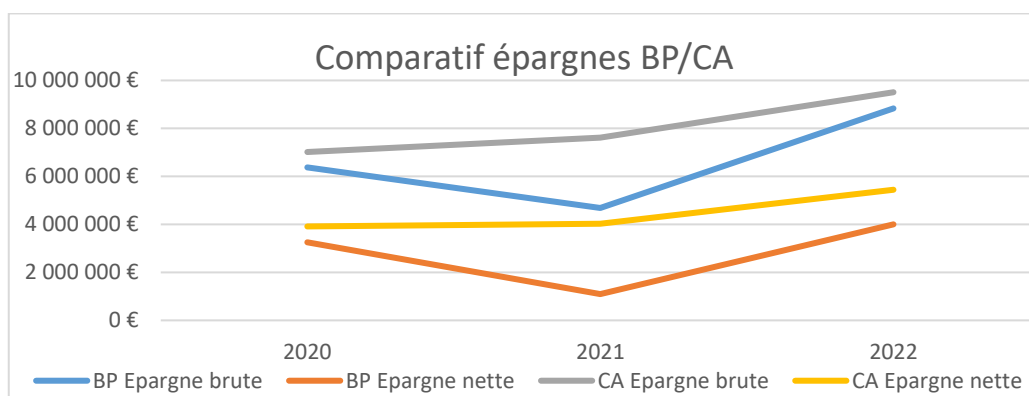
Budget principal en €		BP 2023	BP 2024	Evolution en %
a	Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions immobilières)	74 201 797	77 239 274	4,09%
b	Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts 66111)	66 338 493	69 101 537	4,17%
c	Epargne de gestion = a-b	7 863 304	8 137 737	3,49%
d	Charges financières	1 135 000	1 315 000	15,86%
e	Epargne brute = c-d	6 728 304	6 822 737	1,40%
f	Remboursement capital de la dette (hors cautions et refinancement)	4 615 300	4 935 500	6,94%
g	Epargne nette = e-f	2 113 004	1 887 237	-10,68%

L'épargne de gestion mesure la capacité de l'Agglomération sur son fonctionnement courant à dégager des ressources pour investir. L'épargne de gestion prévisionnelle en 2024 est en augmentation par rapport au BP 2023, en raison principalement de la maîtrise de nos charges à caractère général, mais également de l'augmentation des dépenses de personnel qui intègrent les mesures destinées à favoriser le pouvoir d'achat des agents. La maîtrise de notre section de fonctionnement permet à la collectivité de limiter cette augmentation à 3,49 %.

Après prise en compte des intérêts de la dette, notre épargne brute, qui mesure la capacité de la collectivité à dégager chaque année les ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser la dette, est estimée à 6,82 M€. Ce niveau d'épargne brute permet à l'agglomération de poursuivre son programme d'investissement conformément aux perspectives financières présentées lors du DOB.

Enfin, après remboursement du capital de la dette, notre épargne nette prévisionnelle se situe à 1,89 M€.

Par ailleurs, et comme nous l'avons constaté lors des exercices précédents et comme illustré sur le graphique ci-après, ces niveaux d'épargnes seront bonifiés lors du compte financier unique en fonction du taux de réalisation effectif des dépenses et de la prévision prudente des recettes de fonctionnement. Son montant pour l'exercice 2023 a été estimé à 3,93 M€ lors du DOB.



3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

L'équilibre global de la section d'investissement du budget principal se décompose ainsi :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Remboursement capital dette 4,95 M€		Epargne brute 6,82 M€	FCTVA, dotations et subventions 4,33 M€
Dépenses d'investissement 22,71 M€	Dépenses d'équipement 19,86 M€		
	Autres dépenses d'investissement 2,85 M€	Emprunts budget principal 14,97 M€	
Dépenses d'ordre d'investissement 1,18 M€	Opérations d'ordre entre sections 1,03 M€	Recettes d'ordre d'investissement 8,00 M€	Autres recettes d'investissement 1,54 M€
	Opérations patrimoniales 0,15 M€		Dotation aux amortissements 5,97 M€
			Opérations patrimoniales 0,15 M€
			Virement de la section de fonctionnement 1,88 M€

TOTAL Dépenses 28,84 M€

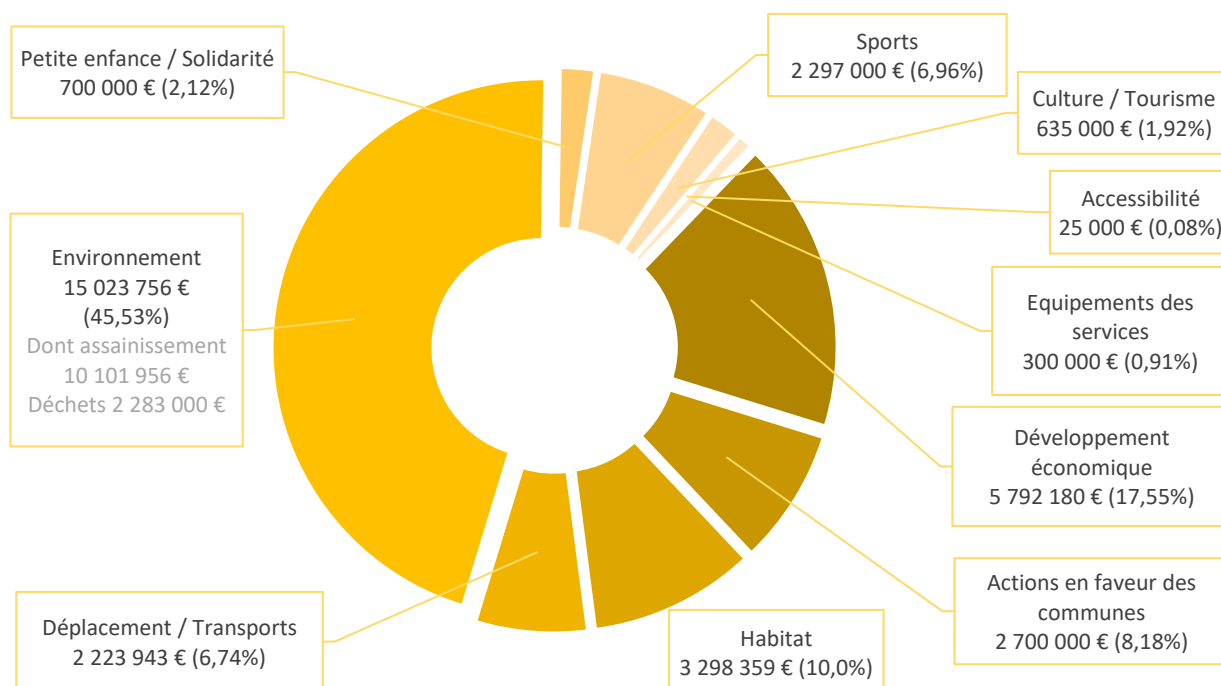
TOTAL Recettes 28,84 M€

a) Les dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 27,66 M€.

INVESTISSEMENT	Chap.	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
Dotations fonds divers et réserves	10				
Subventions d'investissement	13				
Emprunts et dettes assimilées (hors refinancement de la dette)	16	4 625 300	4 945 500	6,92%	320 200
Immobilisations incorporelles	20	1 306 966	1 388 972	6,27%	82 006
Subventions d'équipements versées	204	8 559 161	7 192 648	-15,97%	-1 366 513
Immobilisations corporelles	21	6 621 497	9 121 201	37,75%	2 499 704
Immobilisations en cours	23	1 197 000	2 154 629	80,00%	957 629
Participations et créances rattachées	26	1 300 000	1 200 000	-7,69%	-100 000
Autres immobilisations financières	27	440 806	432 020	-1,99%	-8 786
Opération pour compte de tiers	4581xx	890 000	1 223 800	37,51%	333 800
Total dépenses réelles d'investissement		24 940 730	27 658 770	10,90%	2 718 040

Les opérations d'équipement (hors subventions d'investissement) pour le budget principal et les budgets annexes se répartissent de la manière suivante :



Les principales opérations sont les suivantes :

- Les travaux dans les zones d'activités économiques pour 600 K€,
- La création d'un Ehpad pour 500 K€
- Les fonds de concours versés aux communes pour 2,7 M€,
- Les contournements Nord et Sud pour 1,27 M€,
- La relocalisation de l'office de tourisme pour 706 K€,
- L'aménagement du parking du parc des expositions pour 600 K€,
- Les aides pour l'habitat public et privé pour 2,98 M€,
- Les liaisons douces (maîtrise d'ouvrage Agglomération et fonds de concours) pour 730 K€,
- La mise en œuvre du volet énergies renouvelables du PCAET pour 608 K€,
- La gestion des eaux pluviales pour 1,5 M€,
- La restructuration et extension du multi-accueil de La Ferrière pour 250 K€,
- La réhabilitation du multi-accueil Ramon pour 230 K€,
- La rénovation et la reconstruction de la patinoire pour 1,98 M€,
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations pour 300 K€.

b) Les recettes réelles d'investissement

Le montant total des recettes réelles d'investissement, s'élève à 20,84 M€.

Nature		BP 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
024	Produits des cessions d'immobilisations	-	240 000	240 000	
10222	FCTVA	1 600 000	1 900 000	300 000	18,75%
13 hors 13246	Subventions d'équipement reçues	1 952 750	1 826 032	-126 718	-6,49%
13246	Attribution de compensation reçue	608 548	608 548	0	0,00%
16 hors 166	Emprunts nouveaux et cautions	13 161 128	14 968 518	1 807 390	13,73%
166	Refinancement de la dette				
20	Immobilisations incorporelles		226 650	226 650	
21	Immobilisations corporelles		110 000	110 000	
458	Opérations sous mandat	890 000	956 285	66 285	7,45%
Total recettes réelles d'investissement		18 212 426	20 836 033	2 623 607	14,41%

• Le FCTVA (chapitre 10)

Le FCTVA est versé trimestriellement par les services de la Préfecture en fonction des dépenses d'équipement et de certaines dépenses d'entretien liées à la voirie et aux bâtiments publics mandatées au cours de l'année.

Son montant prévisionnel est de 1,90 M€ au BP 2024.

• Les subventions d'équipement (chapitre 13)

En 2024, les subventions d'équipement s'élèvent à 1,83 M€, soit une baisse de 6.49 % par rapport à 2023 (1,95 M€).

Parmi les différents projets financés, l'Agglomération sollicitera le versement de subventions pour des projets tels :

- Les actions déclinées dans le cadre du Contrat Territorial Eau (CTEAU) 150 K€
- La création d'abris vélos 104 K€
- La rénovation de la patinoire 40 K€
- La rénovation du multi-accueil Ramon 34 K€
- Le solde pour l'opération Quai M 124 K€
- L'aménagement des liaisons douces dont Beautour 230 K€
- L'habitat du parc public 436 K€
- L'acquisition foncière intégrée à la zone d'activité économique de la Malboire 640 K€

L'agglomération percevra également, conformément à la CLECT, des attributions de compensation en provenance des communes membres pour les financements des travaux liés au transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales pour un montant global de 609 K€ en investissement.

• **La dette sur le budget principal et les budgets annexes (chapitre 16)**

L'évolution du stock de dette

L'encours de dette est réparti sur le budget principal et deux budgets annexes.

Au 31 décembre 2023, l'Agglomération aura remboursé sur l'exercice 2023, 5,17 M€ de capital sur les emprunts en cours dont 4,60 M€ sur le budget principal.

Au 1er décembre, afin d'assurer le besoin de financement de la section d'investissement en 2023, l'Agglomération a consolidé 11 M€ d'emprunts.

L'encours de dette globale est à ce jour de 69 50 M€, dont 63,20 M€ sur le budget principal :

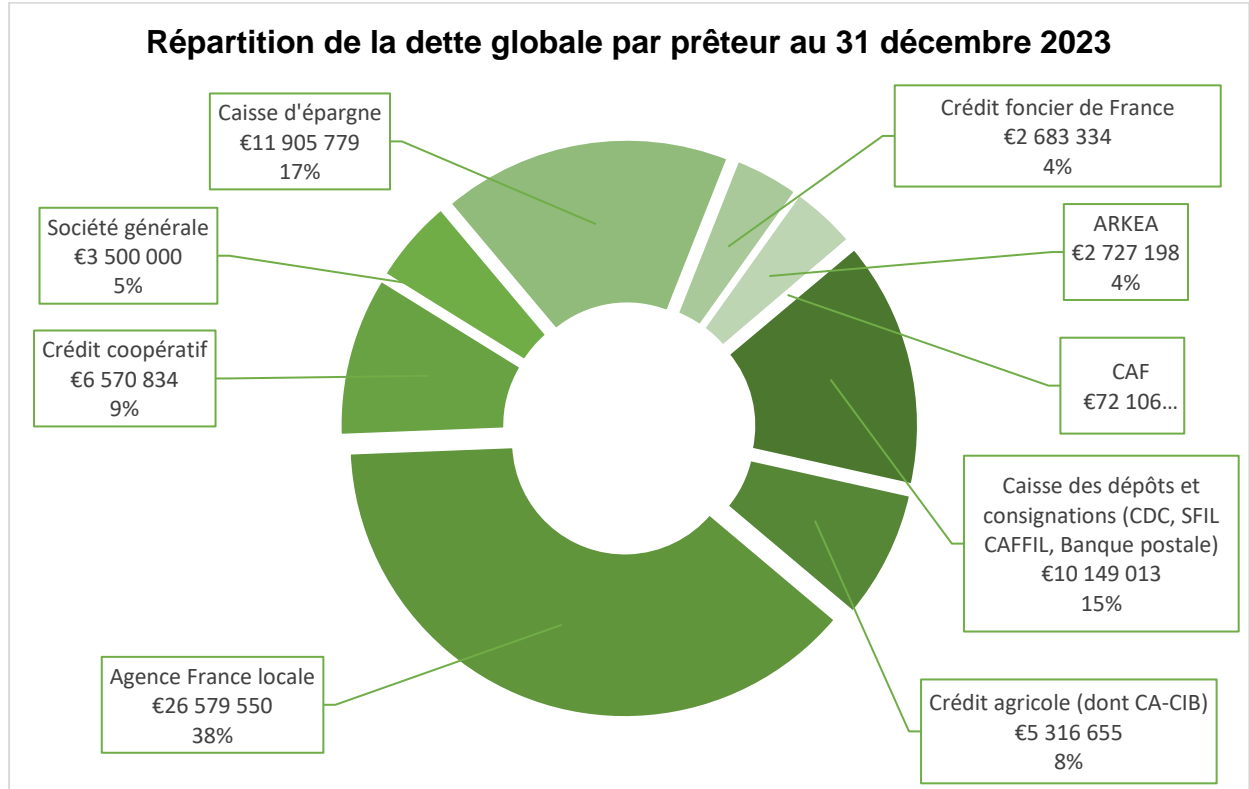
Budget en M€	Encours de dette au 01/01/2023	Encours de dette au 31/12/2023	Répartition de l'encours au 31/12/2023	Evolution en %	Encours de dette maximum au 01/01/2024
Principal	60,82	63,20	90,94%	3,93%	65,58
Assainissement collectif	5,93	5,43	7,81%	-8,43%	5,43
Transports	0,98	0,87	1,25%	-11,22%	0,87
Total	67,73	69,50	100,0%	2,63%	71,27

Sur le budget principal, au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre s'élève à 14,96 M€ (contre 13,15 M€ au BP 2023). Ce montant sera réduit dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2023, mais également en fonction de la réalisation effective des investissements prévus en 2024 et de l'optimisation de l'épargne qui sera constatée au compte financier unique.

L'encours de dette des budgets consolidés, au 1^{er} décembre 2023, s'élève à 674 € par habitant (dont 613 € pour le budget principal) contre 788,1 € en moyenne pour les communautés d'agglomération (source observatoire des territoires nov. 2023).

La répartition de l'encours de dette

La dette de l'Agglomération est contractée auprès de neuf établissements prêteurs :



Au 31 décembre, elle est constituée de 55 emprunts dont 80,44 % de l'encours est adossé à un taux fixe, 18,71 % à un taux variable, 0,53 % au livret A et 0,12 % à un taux à barrière.

L'annuité prévisionnelle

L'annuité prévisionnelle pour l'année 2024 des emprunts contractés à ce jour, pour le budget principal et les budgets annexes, s'établit à 7,12 M€ dont :

- 5,51 M€ pour le remboursement en capital,
- 1,61 M€ pour le paiement des charges d'intérêts.

Les crédits inscrits au BP 2024 et affectés aux emprunts et autres charges financières s'élèvent à 7,12 M€ :

Budget en M€	Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16 hors 166)	Charges financières (chapitre 66)
Principal	4 945 500	1 332 000
Assainissement collectif	448 000	227 000
Transports	115 000	50 000
Total	5 508 500	1 609 000

Outre l'annuité des emprunts en cours, ils comprennent également les cautions pour le stationnement des gens du voyage et locations immobilières de la Loco numérique (10 K€), les frais liés à la ligne de trésorerie (12 K€), des frais financiers divers (5 K€) et frais liés aux nouveaux emprunts à venir sur 2024 (15 K€).

Le montant de l'annuité dépendra du volume d'emprunts contractés pendant l'année (et donc du besoin de financement) et de leurs conditions financières (phase de mobilisation et mode d'amortissement), ainsi que de l'évolution des taux sur les marchés financiers.

4. LES BUDGETS ANNEXES

En complément du budget principal, le budget de la Roche-sur-Yon Agglomération inclut cinq budgets annexes.

a) Le budget annexe « Assainissement non collectif »

Ce budget est équilibré à la somme de 156 K€ dont 149 K€ en fonctionnement et 7 K€ en investissement.

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Charges à caractère général	011	89 615	Produits des services du domaine	70	80 000
Charges de personnel	012	49 969			
Autres charges de gestion courante	65	2 119			
Charges spécifiques	67	500	Produits spécifiques	77	69 113
Dépenses réelles		142 203	Recettes réelles		149 113
Dépenses d'opérations d'ordre		6 910	Recettes d'opération d'ordre		0
TOTAL DES DEPENSES		149 113	TOTAL DES RECETTES		149 113

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'assainissement non collectif s'élèvent à 142 K€ et sont en baisse de 1,24 % par rapport au BP 2023. Les frais de personnel de 50 K€ et les charges à caractère général de 90 K€ constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

Le budget principal abonde la section de fonctionnement de 69 K€ contre 73 K€ au BP 2023.

- INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Immobilisations incorporelles	20	6 910			
Dépenses réelles		6 910	Recettes réelles		0
Dépenses d'opérations d'ordre		0	Recettes d'opérations d'ordre		6 910
TOTAL DES DEPENSES		6 910	TOTAL DES RECETTES		6 910

b) Le budget annexe « Assainissement collectif »

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Ce budget annexe s'élève à 14,47 M€ dont 6,89 M€ en fonctionnement et 7,58 M€ en investissement.

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Charges à caractère général	011	2 563 342	Produits des services du domaine	70	6 885 000
Charges de personnel	012	328 683			
Charges financières	66	228 000			
Charges spécifiques	67	10 000			
Dépenses réelles		3 129 925	Recettes réelles		6 885 000
Opérations d'ordre entre sections	042	1 265 468	Opérations d'ordre entre sections	042	214 729
Versement à la section d'investissement	023	2 704 336			
Dépenses d'opérations d'ordre		3 969 804	Recettes d'opérations d'ordre		214 729
TOTAL DES DEPENSES		7 099 729	TOTAL DES RECETTES		7 099 729

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3,13 M€, elles sont constituées des charges à caractère général, à savoir principalement les marchés de prestations, des charges de personnel et des charges financières.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 6,89 M€, elles concernent la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) et les reversements des affermages en surcroit.

- INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Emprunts et dettes assimilées	16	493 000	Emprunts et dettes assimilées	16	5 539 881
Immobilisations incorporelles	20	1 061 400	Subventions d'investissement	13	1 300 000
Immobilisations corporelles	21	5 015 556			
Immobilisations en cours	23	4 025 000			
Dépenses réelles		10 594 956	Recettes réelles		6 839 881
Opérations d'ordre entre sections	040	214 729	Opérations d'ordre entre section	040	1 265 468
			Versement du fonctionnement	021	2 704 336
Dépenses d'opérations d'ordre		214 729	Recettes d'opérations d'ordre		3 969 804
TOTAL DES DEPENSES		10 809 685	TOTAL DES RECETTES		10 809 685

En section d'investissement, les dépenses réelles se montent à 10,59 M€, avec principalement :

- La poursuite des travaux d'assainissement liés au schéma directeur pour 4,8 M€,
- Les crédits pour la nouvelle STEP pour 5,08 M€.

c) Le budget annexe « Déchets ménagers »

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Ce budget annexe s'équilibre à la somme de 13,46 M€ dont 10,47 M€ en fonctionnement et 2,42 M€ en investissement.

Ce budget annexe fera l'objet d'ajustements lors du budget supplémentaire en fonction des évolutions tarifaires de nos partenaires et de l'affectation du résultat 2023.

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Charges à caractère général	011	4 995 594	Produits des services du domaine	70	10 541 249
Charges de personnel	012	488 582	Dotations et participations	74	41 060
Autres charges de gestion courante	65	4 909 000	Autres produits de gestion courante	75	0
Charges spécifiques	67	20 000	Produits spécifiques	77	250 000
Dotations aux provisions	68	54 668	Reprises sur provisions	78	62 212
Dépenses réelles de fonctionnement		10 467 844	Recettes réelles de fonctionnement		10 894 521
Opérations d'ordre entre sections	042	567 720	Opérations d'ordre entre sections	042	141 043
Dépenses d'opérations d'ordre		567 720	Recettes d'opérations d'ordre		141 130
TOTAL DES DEPENSES		11 035 564	TOTAL DES RECETTES		11 035 564

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,47 M€, elles sont constituées principalement de la contribution Trivalis (4,91 M€), du marché de collecte (3,29 M€) et de gestion des déchetteries (1,02 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 10,89 M€, elles concernent principalement la redevance incitative (10,48 M€).

- INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Immobilisations incorporelles	20	0	Dotations, fonds divers et réserves	10	40 000
Immobilisations corporelles	21	2 263 000			
Immobilisations en cours	23	20 000	Emprunts et dettes assimilées	16	1 816 323
Dépenses réelles		2 283 000	Recettes réelles		1 856 323
Opérations d'ordre entre sections	040	141 130	Opérations d'ordre entre sections	040	567 720
Dépenses d'opérations d'ordre		141 130	Recettes d'opérations d'ordre		567 720
TOTAL DES DEPENSES		2 424 043	TOTAL DES RECETTES		2 424 043

En investissement, les principales dépenses concernent :

- Le renouvellement de colonnes enterrées (521 K€),
- La modernisation et sécurisation des déchetteries (780 K€),

- Le déploiement et l'acquisition de bacs pour les emballages (366 K€),
- Le traitement des bio-déchets (371 K€).

d) Le budget annexe « Transports »

Le budget annexe « Transports » s'élève au BP 2024 à 14,09 M€ dont 13,73 M€ en fonctionnement et 0,36 M€ en investissement.

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Charges à caractère général	011	13 237 828	Produits des services du domaine	70	2 119 429
Charges de personnel	012	77 729	Impôts et taxes	73	10 600 000
Autres charges de gestion courante	65	7 000	Dotations et participations	74	978 718
Charges financières	66	50 250	Produits spécifiques	77	10 000
Dépenses réelles de fonctionnement		13 372 807	Recettes réelles de fonctionnement		13 708 147
Opérations d'ordre entre sections	042	359 941	Opérations d'ordre entre sections	042	24 601
Dépenses d'opérations d'ordre		359 941	Recettes d'opérations d'ordre		24 601
TOTAL DES DEPENSES		13 732 748	TOTAL DES RECETTES		13 732 748

Les évolutions de la section de fonctionnement concernent principalement :

- La mise en œuvre de la nouvelle D.S.P. Transports (+ 1,58 M€) liée au développement des nouvelles lignes de transport et au développement des bus à hydrogène et au GNV,
- Une hausse de 3,45 M€ du versement mobilité,
- La subvention d'équilibre du budget principal s'élève à 899 K€ soit une baisse de 1,3 M€.

- INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Emprunts et dettes assimilées	16	115 000			
Immobilisations incorporelles	20	0			
Immobilisations corporelles	21	220 340			
Dépenses réelles		335 340	Recettes réelles		0
Opérations d'ordre entre sections	040	24 601	Opérations d'ordre entre sections	040	359 941
Dépenses d'opérations d'ordre		24 601	Recettes d'opérations d'ordre		359 941
TOTAL DES DEPENSES		359 941	TOTAL DES RECETTES		359 941

Les principales dépenses d'investissement concernent des frais d'études liés au futur dépôt de bus, l'acquisition de vélos à assistance électrique (25 K€) et les travaux de maintenance sur les arrêts de bus et aménagements divers (120 K€).

e) **Le budget annexe « Zones d'Activités Économiques »**

Ce budget retrace l'ensemble des Zones d'activités économiques, qu'elles soient gérées en régie ou en concessions d'aménagement.

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Chap	BP 2024	RECETTES		Chap	BP 2024
Charges à caractère général	011		1 203 500	Produits des services du domaine	70		1 027 510
Autres charges de gestion courante	65		10				
Dépenses réelles de fonctionnement			1 203 510	Recettes réelles de fonctionnement			1 027 510
Opérations d'ordre entre sections	042		6 477 000	Opérations d'ordre entre sections	042		6 653 000
Dépenses d'opérations d'ordre			6 477 000	Recettes d'opérations d'ordre			6 653 000
TOTAL DES DEPENSES			7 680 510	TOTAL DES RECETTES			7 680 510

Les principales dépenses concernent les zones suivantes :

- La Tignonnaire à Aubigny pour 742 K€,
- La Garlière à Venansault pour 100 K€,
- Une enveloppe globale de 300 K€ pour l'aménagement et l'entretien des ZAE dont la répartition sera affinée en cours d'année.

- INVESTISSEMENT

DEPENSES		Chap	BP 2024	RECETTES		Chap	BP 2024
				Emprunts et dettes assimilées	16		176 000
Dépenses réelles			0	Recettes réelles			176 000
Opérations d'ordre entre sections	040		6 653 000	Opérations d'ordre entre sections	040		6 477 000
Dépenses d'opérations d'ordre			6 653 000	Recettes d'opérations d'ordre			6 477 000
TOTAL DES DEPENSES			6 653 000	TOTAL DES RECETTES			6 653 000

Afin d'équilibrer le budget il est consenti un prêt de 176 K€.

Les autres crédits concernent des écritures d'ordre budgétaire afin de constater les stocks de terrains cessibles.

Le budget s'élève pour 2024 à 14 333 510 € dont 7 680 510 € en fonctionnement et 6 653 000 € en investissement.

5. LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2024

Les budgets de la Roche-sur-Yon Agglomération affichent les prévisions budgétaires pour l'année 2024 suivantes :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL (50-68000)	78 269 315	28 838 811	107 108 126
ASSAINISS ^T NON COLLECTIF (53-68003)	149 113	6 910	156 023
ASSAINISS ^T COLLECTIF HT (55-68002)	7 099 729	10 809 685	17 909 414
DECHETS MENAGERS (56-68004)	11 035 564	2 424 043	13 459 607
TRANSPORTS (57-68005)	13 732 748	359 941	14 092 689
ZONES ACTIVITES ECONOMIQUES (5A-68006)	7 680 510	6 653 000	14 333 510
TOTAL	117 966 979	49 092 390	167 059 369